

EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Pour traiter ce sujet, vous veillerez à rédiger correctement et à soigner l'orthographe

Le sujet comprend 3 parties indépendantes.

Dossiers	Thèmes	Documents	Barème
1	Droit social	1 et 2	... /08
2	Institutions publiques	3	... /05
3	Economie	4	... /07
NOTE			... /20

Le présent sujet comporte 3 pages numérotées 1/5 à 5/5

TOUTES LES PAGES SONT A RENDRE

GROUPEMENT « EST » <i>Sept.</i>	Session 2004	Barème	Tirages
EXAMENS : - B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION - B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE		Code(s) examen(s) : 51-31104 – 51-31205	
		Coef. : 2	
ÉPREUVE : EP3 - Epreuve économique et juridique		Durée : 1 heure	Page 1/1

DOSSIER 1 : DROIT SOCIAL

Lors de votre stage en entreprise, des articles de presse relatifs au licenciement vous sont confiés par votre tuteur. Il vous demande de l'aider à préparer un dossier et vous propose quelques questions pour guider votre démarche.

En vous appuyant sur vos connaissances et à l'aide des documents 1 et 2, répondez aux questions suivantes.

1. Proposez une définition du terme « licenciement »

.....
.....
.....

2. Citez deux types de licenciement.

-
-

3. Citez deux causes de licenciement pour motif personnel.

-
-

4. Indiquez la juridiction compétente devant laquelle un salarié peut contester son licenciement.

.....
.....

5. Citez un autre cas de rupture du contrat de travail du fait du salarié.

.....

GROUPEMENT "EST"	Session 2004	S U J E T	Tirages
EXAMENS : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE		Code(s) examen(s) 51.31104 – 51.31205 Coef : 2	Page 1/5
Épreuve : EP3 - Epreuve économique et juridique		Durée 1 heure	

DOSSIER 2 : INSTITUTIONS PUBLIQUES

Soucieux des futures conditions de départ en retraite, votre tuteur vous demande d'examiner le projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale le 28/5/2003.

En vous appuyant sur vos connaissances et à l'aide du document 3, répondez aux questions suivantes.

1. De qui émane un projet de loi ?

.....

2. Quel est l'objet de ce projet de loi ?

.....
.....

3. Ce projet de loi a été enregistré à l'Assemblée Nationale.
Quelle autre chambre devra l'examiner ?

.....

4. A partir de quel moment cette loi sera t-elle applicable ?

.....

DOSSIER 3 : ECONOMIE

Afin d'être informé des orientations budgétaires de l'Etat, votre tuteur vous demande d'analyser un article de presse.

En vous appuyant sur vos connaissances et à l'aide du document 4, répondez aux questions suivantes.

1. Donnez la définition du budget de l'Etat.

.....
.....

2. Indiquez le solde budgétaire prévu pour 2004.
Correspond-il à un excédent ou à un déficit ?

.....

3. Indiquez la principale recette de l'Etat.

.....

4. Pour 2004, quel sera le poste budgétaire qui augmentera le plus ?

.....

5. Quels sont les premiers bénéficiaires de ce budget ? Pourquoi ?

.....

DOCUMENT 1

EMPLOI

Licenciements d'un nouveau type

Les licenciements pour motif personnel sont deux fois plus nombreux que les licenciements économiques. Progressent surtout les licenciements « non fautifs » ceux liés à une insuffisance de résultats. Ce qui permet d'écarter en douceur les salariés âgés (24 % des hommes de plus de 50 ans s'inscrivant à l'ANPE le font suite à un licenciement pour cause personnelle), les cadres travaillant dans les secteurs innovants et les titulaires de CDI. L'étude de la DARES* qui porte sur ce sujet souligne que si les situations sont très variées, ce type de licenciement se repère plutôt dans les entreprises qui pratiquent des formes individualisées de gestion de la main-d'œuvre (hausse de salaire individualisée) et dans lesquelles le syndicalisme est absent. Finalement, les syndicats, ça sert...

DARES* : Direction des Analyses de la Recherche et des Etudes Statistiques.

D'après ALTERNATIVES ECONOMIQUES
N° 217 – Septembre 2003

DOCUMENT 2

Le licenciement pour motif personnel

Quelles que soient la taille de l'entreprise et l'ancienneté du salarié, un licenciement ne peut être prononcé que pour un motif « réel » et « sérieux ».

- Réel, c'est-à-dire qui doit reposer sur des raisons précises et objectives. Sérieux, c'est-à-dire assez grave pour empêcher la poursuite du contrat de travail.

Contrairement au cas du licenciement économique où la responsabilité du salarié n'est pas engagée, la cause du licenciement pour motif personnel, est, comme son nom l'indique, intimement liée à la personne du salarié.

- Une cause réelle et sérieuse ne suppose pas forcément l'existence d'une faute. Il peut s'agir d'un problème d'aptitude physique ou intellectuelle, d'insuffisance professionnelle.

Source : JURICONSO n° 15 – Août – octobre 2003

DOCUMENT 3



N° 885

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 mai 2003.

PROJET DE LOI

portant réforme des retraites,

(Renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. JEAN-PIERRE RAFFARIN,

Premier ministre,

PAR M. François FILLON,

ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

A quoi sert l'argent public ?

Le projet de budget 2004

Les grandes lignes du budget 2004,
en milliards d'euros et en %

Le budget général	Montant	Evolution
Dépenses civiles	203,0	+ 1,2 %
dont Elysee, Parlement	0,8	+ 1,7 %
moyens des services ⁽²⁾	109,0	+ 3,4 %
interventions publiques ⁽³⁾	79,3	- 1,7 %
dépenses en capital	13,7	- 0,3 %
Dépenses militaires	41,6	+ 3,7 %
dont dépenses ordinaires ⁽⁴⁾	26,7	+ 1,3 %
investissements	14,9	+ 8,2 %
Charge de la dette	39,0	+ 1,0 %
Total des dépenses⁽⁵⁾	283,6	+ 1,5 %
Total des recettes	227,8	- 0,2 %
Solde budgétaire	- 55,8	+ 24 %

Les principaux impôts 2004	Montant	Evolution
TVA	146,2	+ 2,8 %
Impôt sur le revenu	52,2	- 1,6 %
Impôt sur les sociétés	43,6	- 0,1 %
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	25,9	+ 5,1 %

Les grandes dépenses 2004	Montant	Evolution
Éducation	70,8	+ 2,7 %
Défense	41,4	+ 3,7 %
Équipement, logement, transport	19,8	- 4,3 %
Travail, santé et solidarité	31,7	+ 0,8 %
Intérieur	20,8	+ 5,0 %

Le budget 2004 est marqué par la hausse du déficit de l'Etat de près de 25 %. C'est la conséquence de recettes qui flanchent, faute d'activité et suite aux diminutions d'impôts. Les dépenses, de leur côté, stagnent (si l'on déduit 1,5 % d'inflation). Les premiers bénéficiaires de ce budget sont les catégories les plus aisées, car l'impôt sur le revenu diminue de 3 %, alors même que l'on attend une baisse de 1,6 % de ses recettes totales. De nombreux ménages, en revanche, paieront la hausse de la taxe sur le gazole. Du côté des ministères, tous ne sont pas à la diète : l'armée (+ 3,7 %), la police (+ 5 %) et l'éducation (+ 2,7 %) échappent à la rigueur. Le principal perdant est le budget des routes et du logement (l'Équipement), en baisse de 4,3 %. Le budget du ministère du Travail, de la Santé et la Solidarité, en hausse apparente de 0,8 %, va en fait baisser si l'on tient compte de l'inflation.

Source : ministère des Finances

Les chiffres de l'économie N° 58 ■ 4^e trimestre 2003
ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES - HORS-SÉRIE

(1) Par rapport au projet de loi de Finances 2003, à périmètre constant. Inflation 1,5 % comprise.

(2) Salaires, dépenses de fonctionnement.

(3) Subventions, prestations, etc.

(4) Salaires, pensions, dépenses de fonctionnement.

(5) Y compris les comptes spéciaux du trésor.